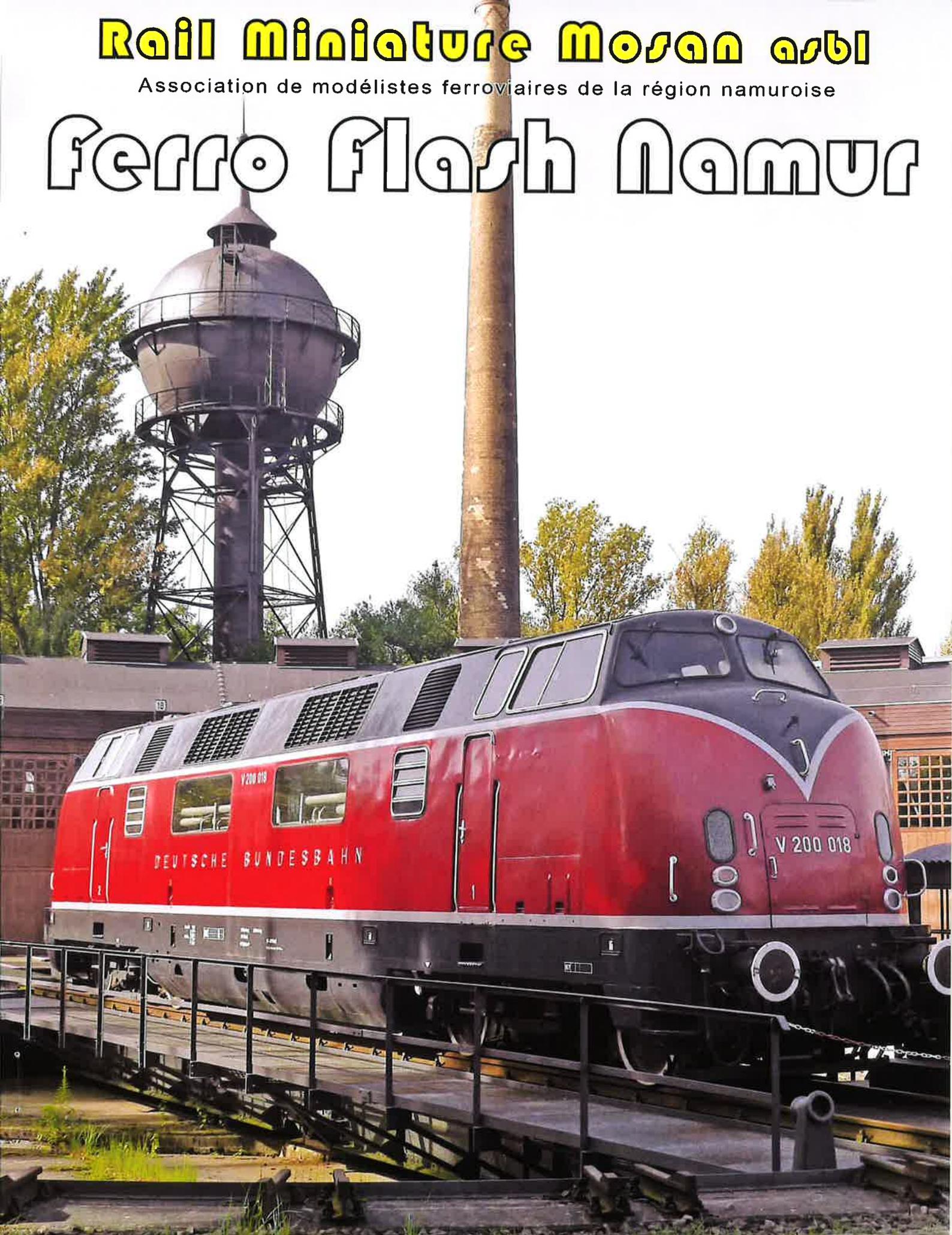


Rail Miniature Mosan asbl

Association de modélistes ferroviaires de la région namuroise

Ferro Flash Namur



Bulletin bimestriel de modélisme et d'informations ferroviaires
<http://www.club-rmm.be> n°190 2015-1



Jean-Pierre (absent sur la photo) est aux côtés de Philippe sur le balcon pour haranguer les présents au cours de l'apéritif.



Jean-Claude réalise son mélange secret : une délicieuse Sangria bien fraîche, distribuée par Anne-Marie.



En plus du chauffage du local, un "canon à chaleur" apporté par Didier Cornil.



C'est fini : on remballé les victuailles à partager, tables et chaises de retour dans nos locaux, la salle est propre.



Souper annuel du club le 19 décembre 2014: Quelques photos de Jean-Pierre Lobet et Claude Carpet.

Assemblée Générale du 16 janvier 2015

1. Nombre de membres effectifs majeurs composant l'Assemblée Générale :26
2. Nombre de membres remplissant les conditions pour les différents votes (effectifs majeurs et en règle de cotisation 2015) :26
3. Procurations (1 par membre remplissant les conditions de vote) :0
4. Total des postes 2 + 3 :26
5. Quorum minimum pour le résultat des votes : majorité simple (la ½ du poste 4 + 1 unité) : 14

L'assemblée Générale du RMM ASBL

Le Vice-Président Claude Dehareng prend la parole et ouvre l'Assemblée Générale.

Philippe Bruniaux et Thomas Chevalier sont désignés "scrutateurs" (ils dépouillent et proclament le résultat des différents votes).

1. Jean-Pierre Lobet, secrétaire, dresse le bilan moral de l'année écoulée (*pages 2 et 3*).
2. Claude Carpet, trésorier, présente et explicite les comptes 2014.
3. Etienne Noulard et Maurice Clobours, Commissaires aux Comptes, font rapport de leur mission de contrôle à l'Assemblée.
4. Approbation des comptes 2014 par l'AG, décharge est donnée aux Administrateurs pour la gestion 2014.
5. Présentation du budget 2015 par le trésorier.
6. Approbation du budget 2015 par l'A.G.
7. Election de 2 nouveaux administrateurs en remplacement de Claude Dehareng et Didier Delfosse qui ne se représentent pas.

Mandats de Claude Carpet et Jean-Pierre Lobet à échéance biennale, rééligibles.

Candidatures reçues au 31-12-2014 : Claude Carpet, Jean-Pierre Lobet, Etienne Noulard, Pierre Storder.

Résultat du vote à bulletins secrets, sont élus :

- Pierre Storder, 24 voix;
- Jean-Pierre Lobet, 21 voix;
- Claude Carpet, 19 voix;
- Etienne Noulard, 19 voix.

Etienne Noulard accepte de reprendre pour 1 an et terminera le mandat d'Administrateur de Claude Dehareng.

Election de Pierre Storder au titre d'Administrateur pour un mandat complet de 2 ans.

Election de Claude Carpet en renouvellement de son mandat biennal.

Election de Jean-Pierre Lobet en renouvellement de son mandat biennal.

8. Election d'un Commissaire aux Comptes en remplacement de Maurice Clobours (mandat à échéance biennale). Thomas Chevalier est élu pour 2 ans.

En raison de l'élection d'Etienne Noulard au CA, son mandat de Commissaire aux Comptes est repris pour

un an par Pierre Warnier.

9. Claude Dehareng présente au nom du CA une modification au Règlement d'Ordre Intérieur avec prise d'effet au 1 février 2015 et publication dans le bulletin du club "Ferro Flash Namur" n°190 (2015-1 de février).

Le Vice-Président clôture l'Assemblée Générale et ouvre la réunion mensuelle de janvier.



Réunion mensuelle de janvier 2015

Charles Fourny intervient pour remercier au nom du club Claude Dehareng et Didier Delfosse pour ses quatre ans de présidence et le travail accompli au sein du club.

Philippe présente l'ébauche de l'agenda des activités 2015 (page 24).

Répartition des fonctions au sein du Conseil d'Administration

Le nouveau Conseil d'Administration s'est réuni le mardi 20 janvier afin de répartir les fonctions. Il en résulte :

Administrateurs :

Président : Claude Carpet.
 Vice-Président et chargé des Relations Publiques :
 : Pierre Goyens
 Secrétaire : Jean-Pierre Lobet.
 Trésorier : Pierre Storder.
 Médiateur : Philippe Bruniaux.
 Membre : Etienne Noulard.
 Membre : Vincent Disy

Fonctions hors Conseil d'Administration.

Animateurs des réseaux et des activités :

H0 Mosan : Claude Riguelle.
 H0 3 rails : Etienne Noulard
 H0 3 rails (adjoint) : Pierre Storder
 N : Didier Delfosse.
 Fine Scale : Jean-Claude Botspoel.
 Bibliothèque : Philippe Bruniaux
 et Jean-Claude Botspoel.
 Rédac'chef FFN. : Claude Carpet.

Le RMM en 2014 et quoi en 2015 ?

Rapport du Secrétaire Jean-Pierre Lobet

Les effectifs

Nous sommes 77 membres, fin 2014, dont 42 membres effectifs, 25 Namurois seulement et 86 abonnés. Pour ceux qui ont rempli leur fiche-membre, 59 possèdent du matériel H0, 13 font du N, 2 font du G et 35 du "3 rails", 3 font du 5 pouces.

Claude Carpet, trésorier, a découvert récemment la farde des nombreux anciens membres, partis ou décédés, et l'on peut en déduire que le modélisme ferroviaire namurois, c'est une histoire, déjà cinquantenaire en 2015, qui a passionné nombre de personnes d'horizons forts divers.

Les Activités mensuelles

Chaque 2^{ème} mardi du mois, le CA se réunit et évoque systématiquement l'examen des nouveaux candidats-membres, l'acceptation des membres effectifs, la gestion des locaux, celle des réseaux, la préparation des activités. Il est élu pour cela et en assume la responsabilité légale pour un an. L'Agenda est actualisé sur plus

d'un an aussi. Le Conseil d'Administration choisit enfin ce qui sera évoqué à la Réunion mensuelle...

Janvier

Voit surtout la Préparation de l'Assemblée Générale...

Février

Décide de l'attribution des mandats au sein du CA : "on ne change rien dans une équipe qui gagne", résume le PV !

La Ville va mettre en place la suggestion technique du Président, pour empêcher les infiltrations d'eau dans le local côté rue. Le CA fait le point sur la gestion du bar, l'accueil des Dinannais, la Bourse 2014, les voyages à Dortmund et Gemona, un possible voyage à Antwerpen. Le trésorier nous présente une esquisse du "wagon du club" qui devrait être réalisé pour les 50 ans du club. Le 22 janvier, le RMM reçoit un accusé de réception du dossier "Société Royale" préparé par le secrétaire !

Mars

Le CA examine une étude de marché pour de nouveaux frigos au bar. Le CA débat de l'ouverture des locaux et des clés. Il est décidé que, pour ouvrir plus tôt le vendredi, Didier Moreau est souvent disponible et il y a des clés en suffisance chez Pierre Storder, Claude Riguelle et Didier Moreau. Les prêter se fait cependant sous leur responsabilité. Ce sujet sera récurrent toute l'année. On évoque le Rallye Réseaux le 3 mai, à L'ALAF (Ougrée) et l'AMAF (Wanze); ces deux clubs peuvent nous recevoir tous ensemble. Il ne sera pas facile ensuite pour Pierre Goyens de trouver d'autres réseaux à visiter...

Bourse 2014 : 57 tables déjà. Merci au Président pour l'organisation, au Secrétaire pour le contact avec les Ecoles et à Pierre Goyens pour les courriers et les contacts publicitaires !

Voyage à Dortmund : 32 inscriptions. Merci à Jean-Claude Botspoel qui en assume l'organisation !

La "Première Vente aux enchères" est préparée. Le Président et le Secrétaire à la vente, le Trésorier à la caisse. Ce sera un succès de foule et 250 euros seront encaissés !

Avril

Sur la table du CA, principalement le développement du Réseau 3 rails et l'accueil des Dinannais.

Pour nos "3 railistes", le CA rappelle régulièrement la possibilité de démontage, la mobilité nécessaire de ce réseau.

Le "wagon du club" serait probablement un "canadien" à paroi lisses de B-Models.

Déjà 64 tables à la Bourse de juin.

Le RMM est représenté par Philippe Bruniaux, Etienne Noulard et Charles Haccourt à l'Expo de Fleurus, organisée par un autre club namurois, installé depuis à Ronet.

Mai

111 tables, la bourse s'annonce bien.

Le rallye-réseau liégeois s'est très bien passé.

Le gros morceau, c'est l'accueil de 16 Dinannais : merci au Trésorier pour son travail de préparation ! Ceux

d'entre nous qui les ont suivis à Han sur Lesse ou à l'ASVI à Thuin s'en souviennent encore ! Ce fut très sympa dans nos locaux comme à la Bourse du dimanche matin avant leur départ ! En 2015, qui sera de l'escapade en Bretagne ?

Nous devons aller à Antwerpen (tram, historique) mais le RMM y avait été il y a un an. Dirk nous propose un voyage à "Innotrans" et Berlin dans les mêmes dates.

Juin

Le CA fait le point sur la bourse : exceptionnelle avec 151 tables en tout, 188 entrées payantes. Le Trésorier nous fait un bilan provisoire : 1.465 euros de recettes. Les 50 ans du club sont désormais au menu régulier du CA. Il a reçu la confirmation du titre de "royal" en 2015.

Pour le 3 rails, le Vice-Président passe la main et on cherche un responsable de réseau. Appel sera fait aux membres : Philippe Bruniaux fait fonction jusqu'au moment où un membre actif de ce réseau reprendra normalement la main !

Juillet

Toujours pas de nouveau responsable de réseau au 3 rails... On parle des soucis des rangements sous les réseaux, de "wagon du club" et des 50 ans. 19 namurois sont annoncés cet été à Gemona !

Août

Ok pour des étagères derrière le H0 Mosan. Le Secrétaire contacte la Ville à propos de nos chasses de WC qui fuient.

Le "wagon du club" pourrait se réaliser chez Van Biervliet.

Le CA reparle de l'intérêt des membres pour le "réseau modulaire" : à quand une boucle de retournement ?

Cinq personnes se rendront à Berlin avec notre Dirk de service !

Le RMM se déplace à Jambes pour visiter l'Exposition 14-18 au Musée du Génie : on parle militaire et ferroviaire, des ponts namurois, surtout du siège d'Antwerpen, des trains blindés !.

Septembre

Le CA constate les importants avancements du décor du réseau "3rails" sous la conduite technique et inventive de Pierre Storder. Pierre Goyens réalise des plateaux roulants sous le "H0 Mosan". Pour le Wagon du Club, Jean-Claude Botspoel et Pierre Goyens vont jouer les commerciaux avec succès. Le Secrétaire participe au démontage du réseau de M. Ernest Motte : seconde "Vente aux enchères" en perspective !

Octobre

Le rallye-réseaux à Mettet et environs est reporté au 16-11. On commence à parler de la Bourse 2015. Plusieurs membres travaillent pour le RMM : nettoyage des locaux, les dessous du bar sont embellis par Didier Moreau tandis que le local-atelier reçoit ses dernières finitions par un groupe d'anonymes. C'est cela aussi un club : des initiatives fort discrètes ! Les bibliothécaires Philippe Bruniaux et Jean-Claude Botspoel reçoivent aussi pas mal de dons : tri nécessaire, encombrement des locaux, armoires surchargées ! Collation des abonnements : y a-t-il assez de lecteurs pour EISENBAHN-Magazine et MARKLIN INSIDER ?

Le CA étudie le R.O.I. à propos des cotisations.

Enfin, situation inédite mais à respecter : le Président sort de séance et annonce sa démission.

Novembre

Claude Dehareng rédige une modification du ROI pour le 1-2-2015, approuvée par le CA le 11-11. Il commence à préparer le Budget et l'AG 2015 aussi. On organise la seconde Vente aux Enchères.

Décembre

Le RMM doit s'impliquer dans le nettoyage des parties communes du centre culturel : c'est Mme DUJARDIN qui le rappelle aux hommes que nous sommes ! Les chasses d'eau ont été remplacées par la Ville. Le CA ajoute au ROI l'interdiction de déposer des boissons sur les réseaux. La Vente aux Enchères est exceptionnelle : 889 € récoltés !

Au souper annuel, on annonce + de 42 inscrits : une organisation est mise en place et dépassera la cinquantaine de participants.

C'était 2014 : Nos locaux sont embellis, augmentés d'un atelier et du réseau "3 rails", par votre dévouement, votre passion, par votre travail parfois trop discret : votre Club Vous en remercie !

La Revue sort régulièrement : merci aux écrivains d'un article, aux photographes et à Françoise Carpet qui supporte le Rédac'chef !

La bibliothèque est plus que bien achalandée : merci aux bibliothécaires !

Les Comptes sont bons, en positif, dopés par les Recettes Bar, la Bourse, Cotisations et Ventes !

Et question BAR, Liliane et Didier MOREAU savent de quoi ils parlent !

Le RMM reçoit un bon écho parmi les autres clubs belges, même s'il n'est plus sorti de ses murs avec ses réseaux, même s'il n'a plus organisé de portes-ouvertes depuis 2 ans !

Didier Delfosse et Claude Dehareng quittent le conseil d'administration mais pas le RMM : il faut les remercier pour ce qu'ils ont apporté de positif au RMM cinquantenaire ! Et surtout ce qu'ils peuvent encore lui apporter !

Voici 2015

Il y aura toujours des choses à faire pour chacun d'entre vous, l'agenda des activités mensuelles, les réseaux, les voyages, les ateliers, la revue, le nettoyage et

l'entretien des locaux, la promotion et l'organisation de la bourse. Le bar aussi : Maurice voudrait repiquer au truc : un ménage à trois ? Une cotisation, c'est le droit d'être actif pour le RMM. Sans que vous partagiez vos compétences et que votre implication soit réelle, cela n'a guère de sens et rien ne se fera !

Et le Site Internet RMM cherche un membre compétent pour le gérer et compléter. La Bibliothèque mérite d'être plus connue, ouverte, promue ainsi que les revues abonnées. Il faudra trouver une destination au très beau "Réseau US", actuellement à Mettet. Surtout, il y aura un SUPER DEFI : l'organisation de nos 50 ans et notre passage en Société royale !

Deux administrateurs partent, deux autres se présentent, deux encore demandent à être reconduits : nous sommes entre nous, amoureux du train réel et miniature. Il faut certes que le CA 2015 fasse mieux partager ses décisions, sans détours, aux réunions mensuelles, mais il faudra aussi le laisser décider pendant un an. Nos défis sont joyeux, modélistiques et ferroviaires, il serait

difficile à comprendre que vous ne votiez pas pour un maximum de candidats au Conseil d'administration !

Jean-Pierre LOBET, Secrétaire.

Règlement d'Ordre Intérieur

(détail des modifications apportées)

Article 10, ajout d'un § : "La présence d'animaux est interdite dans les locaux du club". Texte approuvé antérieurement par le CA, mais non encore transcrit dans le R.O.I.

Article 16, remplacé en totalité par : "La date limite pour le paiement de la cotisation annuelle est fixée au 12 janvier de l'année concernée. Seuls les paiements enregistrés sur le compte du club sont admis. Les paiements en espèces ne sont pas admis".

Le texte complet du R.O.I. (révision 02) figure intégralement ci-après, pages 4 à 6 de ce Ferro Flash Namur (d'application au 1 février 2015).

Règlement d'Ordre Intérieur du "Rail Miniature Mosan ASBL"

Ce texte vient en complément des Statuts déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Namur le 26-04-2010. Dernière édition (= Rév.02) approuvée par le C.A. : le 11 novembre 2014. Mise en application le 1 février 2015.

Article 1.- Adhésion au présent Règlement d'Ordre Intérieur.

Tout membre effectif, adhérent ou bienfaiteur du "Rail Miniature Mosan asbl" adhère d'office au présent Règlement d'Ordre Intérieur par le simple fait du paiement de sa cotisation annuelle.

Tout membre sympathisant y adhère également par le simple fait de son admission comme membre sympathisant.

Article 2. – Généralités.

Le présent règlement est affiché en permanence au local de l'association. Le C.A. peut le modifier à tout moment, mais doit attirer l'attention de ses membres sur les modifications (notamment via le bulletin de l'association : "Ferro Flash Namur").

Sauf stipulation contraire explicite, les articles 3 et suivants du présent Règlement d'Ordre Intérieur s'appliquent à toutes les catégories de membres de l'association (membres effectifs, adhérents, bienfaiteurs ou sympathisants)

Article 3. – Installations, matériel et prêts divers.

Tous les membres de l'association prennent l'engagement formel de respecter les installations ainsi que le matériel mis à leur disposition au local ou aux endroits extérieurs où l'association organise des manifestations ou expositions.

Le prêt de matériel ainsi que le prêt d'ouvrage de la bibliothèque sont gratuits, sauf stipulation ou accord contraire, pour tout membre de l'association.

Tout prêt de matériel est consigné dans un livre détenu par le secrétaire. Le matériel emprunté devra être restitué en bon état, sans qu'une mise en demeure ne doive être adressée à l'emprunteur, au plus tard à la fin du mois suivant l'emprunt, sauf convention écrite contraire.

Tout membre qui a emprunté un objet appartenant à l'association en prend grand soin et le rapporte en bon état dans le délai convenu.

Le prêt d'ouvrage est régi par le règlement de la bibliothèque.

En cas de destruction, de perte ou de dommage causé au matériel emprunté, l'emprunteur sera tenu, à la première demande et sur base d'un simple devis, de payer le montant de la réparation ou du remplacement.

Article 4. – Manifestations organisées.

En cas de participation à des manifestations ou expositions, chaque membre doit prendre toutes dispositions nécessaires pour protéger son propre matériel contre le vol ou les dommages de tous ordres. L'association décline toute responsabilité en cas de vol, disparition ou dommage causé au matériel de ses membres.

Article 5. – Assurances Responsabilité.

La responsabilité de l'association est couverte par une assurance responsabilité civile. Il est loisible à tout membre qui le désire, de souscrire une assurance « individuelle » lors des manifestations. L'association proposera cette assurance et le membre concerné pourra y adhérer à ses frais.

Article 6. – Discipline.

Tout membre qui manque à ses obligations, fixées par les statuts de l'association ou par le présent Règlement d'Ordre Intérieur peut être exclu par décision de l'A.G. sur proposition du C.A.

Le membre qui se serait rendu coupable de vol au détriment de l'association ou d'un autre membre ainsi que le membre qui ne respecterait pas le prescrit de l'article 3 du présent règlement sera également exclu de plein droit, ces manquements étant considérés comme faute grave.

De plus, le membre responsable des manquements précités sera redevable d'un forfait de 400,00 € qui sera immédiatement dû et ce, sans préjudice des poursuites pénales éventuelles et des réclamations de dommages et intérêts complémentaires.

Article 7 – Devoir de réserve.

Tout membre s'interdit toute communication publique qui pourrait porter atteinte à l'association. Il respecte les consignes de communication du président.

Article 8 – Représentation.

Lorsqu'il est revêtu d'insignes ou de pièces d'uniforme l'identifiant comme un membre de l'association, tout membre adopte une conduite en public sans reproche.

Article 9 – Propriété des réalisations.

Les réalisations des membres faites avec des matériaux payés dans leur totalité ou partiellement par l'association deviennent propriété de celle-ci.

Tout membre qui incorpore de manière définitive une réalisation personnelle dans les réalisations de l'association est censé avoir renoncé à la propriété de cette réalisation au profit de l'association.

Article 10 – Réunions de l'association.

Le local de l'association est ouvert, en principe et sauf jour férié, tous les vendredis à 19h30.

Des circulations sur les différents réseaux sont organisées selon un programme repris dans la revue de l'association et/ou sur le site Internet de l'association.

Tous les membres de l'association sont invités au moins une fois par mois à une réunion générale, en principe le troisième vendredi du mois sauf jour férié. L'agenda des réunions figure dans la revue de l'association et/ou sur le site Internet de l'association.

La présence d'animaux est interdite dans les locaux du club.

Article 11 – Adresse du site internet de l'association.

Le site internet de l'association est : <http://www.club-rmm.be> .

Article 12 – Fonctionnement du C.A.

Le nombre des membres du C.A. étant actuellement fixé à sept, le renouvellement annuel par moitié demandé par les statuts se fait comme suit : trois membres sont sortants les années impaires et les quatre autres les années paires.

Les membres du C.A. ont l'obligation d'assiduité aux réunions du C.A. sous peine de remplacement d'office par une A.G. après trois absences injustifiées consécutives.

Le C.A. se réunit, en principe, chaque deuxième mardi du mois à 20h00 au local de l'association. Le C.A. peut si nécessaire modifier le jour, l'heure ou l'endroit où il se réunit habituellement. En juillet et en août, les réunions du C.A. sont éventuellement adaptées pour tenir compte des disponibilités de ses membres et l'ordre du jour y est allégé autant que possible (limité aux affaires et décisions urgentes).

Un compte-rendu du dernier C.A. qui a eu lieu, est disponible dans la bibliothèque au local de l'association.

Article 13 – Activités.

Les activités sont créées ou supprimées par l'A.G. annuelle sur proposition du C.A., le responsable d'activité agit sous l'autorité du Président et du C.A.

Article 14 – Cotisations.

Le C.A. fixe, chaque année avant la parution du dernier bulletin de l'association, le montant des cotisations pour l'année suivante.

Le paiement de la cotisation donne droit à la « Carte de Membre du RMM asbl » délivrée par le secrétaire.

Article 15 – Montant des cotisations annuelles.**1. Membres effectifs :**

- Membres ordinaires : 40,00 €.

Second membre adulte d'une même famille vivant sous le même toit (sans service Ferro Flash Namur) : 25,00 €.

- Membres juniors (moins de 18 ans) : 25,00 €.

Sauf mention contraire, le statut de membre effectif confère automatiquement le droit à l'abonnement à Ferro Flash Namur.

2. Membres adhérents :

Mêmes catégories et cotisations que pour les membres effectifs.

Sauf mention contraire, le statut de membre adhérent confère automatiquement le droit à l'abonnement à Ferro Flash Namur.

Pour un nouveau membre (adhérent) s'inscrivant à l'association après le 30 juin, la cotisation est réduite de moitié. Un nouveau membre (adhérent) s'inscrivant à l'association après le 30 septembre paie l'entièreté de la cotisation, qui reste valable jusqu'à la fin de l'année suivante.

3. Membres bienfaiteurs :

Le membre bienfaiteur est un membre effectif ou adhérent qui décide de payer une cotisation majorée.

Cotisation minimale pour être considéré comme membre bienfaiteur : 50,00 €.

Le statut de membre bienfaiteur confère automatiquement le droit à l'abonnement à Ferro Flash Namur.

4. Membre sympathisant :

Pas de cotisation, pas de droit à « Ferro Flash Namur ».

5. Abonnés à Ferro Flash Namur :

L'abonné à Ferro Flash Namur n'est pas un membre du RMM asbl.

L'abonné a droit au seul abonnement à Ferro Flash Namur.

Abonnement pour la Belgique : 25,00 €.

Abonnement pour l'étranger : 30,00 €.

Article 16 – Date limite de paiement de la cotisation annuelle.

La date limite pour le paiement de la cotisation annuelle, fixée par le C.A., est le 12 janvier de l'année concernée. Seuls, les paiements enregistrés sur le compte du club sont admis. Les paiements en espèces ne sont pas admis.

Rappel (Article 304 des statuts, dernière phrase) : « Sans préjudice de l'article 2, alinéa 1er, 5° de la loi du 2 mai 2002, peut être réputé démissionnaire, le membre qui ne paie pas les cotisations annuelles qui lui incombent dans le délai fixé par le C.A. »

Article 17 – Modalités pratiques d'admission.

Lorsqu'il s'inscrit à l'association le futur membre remplit un formulaire de demande d'admission comme membre adhérent.

Un membre adhérent qui, après une année statutaire d'inscription comme membre adhérent, souhaite devenir membre effectif, remplit un formulaire de demande d'admission comme membre effectif.

Ces différents formulaires sont disponibles auprès du secrétaire.

Ces demandes d'admission sont soumises au C.A. qui statue sur leur acceptation. Le membre obtient la qualité de membre demandée après acceptation du C.A. et vérification qu'il est en ordre de cotisation.

Article 18 – Mesure transitoire.

Abrogé.

Article 19 – Conseil des Sages.

Il est constitué un « Conseil des Sages » composé de membres parmi les plus anciens du club.

Il a notamment pour mission de conseiller le C.A. en cas de nécessité et en particulier en cas de situation nouvelle ou imprévue rencontrée par l'association et pour laquelle un avis plus large que celui du C.A. serait utile ou nécessaire.

Les membres de ce Conseil des sages sont actuellement :

MM. Jean-Claude Botspoel, Charles Fourny, Michel Herbiet, et Claude Riguelle.

Le présent règlement, approuvé en réunion du C.A. à la date reprise en tête, annule les précédentes éditions.

Intervention lors du "Souper Fromages"

*Ce n'est pas une rature,
 Mais bien une gageure,
 Que la création de ce club du rail miniature,
 50 ans déjà, quelle parure.
 Les comitards en toute magistrature,
 Et en souplesse améliorent la structure.
 Notre président Didier exerce sa dictature.
 Le vice-président Claude veille à l'ossature.
 Le secrétaire Jean-Pierre photographie en toute désinvolture.
 Le trésorier Claude, des euros en fait la culture,
 Assisté par son infatigable doublure,
 Qui ne quitte jamais sa caisse de vue, bien trop peur
 d'une déconfiture.
 Ferro Flash Namur quelle littérature.
 Il nous informe de la conjoncture,
 Des récits des diverses visites et aventures.
 Ne pas oublier les vendredis où l'on carbure à la bière nature.
 Et surtout à l'amitié qui offre ainsi une inestimable soudure.
 J'y ai découvert de grandes carriures,
 Et des savoirs en pâture.
 Même des historiques sans égratignure,
 Mais avec quelques fioritures.
 Des trains variés de toutes les textures
 Circulent en mesure.
 Ce circuit moderne, belle architecture.
 Il a reçu une nouvelle chevelure.
 Pas d'intempestive courbure,
 Mais des tunnels d'envergure.
 Et en ce jour de mésaventure,
 Où l'on exerce sa denture
 En mesure, quelle torture.
 Et au fromage, sans confiture ni friture,
 Quelle carieature.
 Des irréductibles feront la fermeture.
 Et à plus tard dans le futur...
 Jacques Parmentier.*



La vente aux enchères du 19 décembre



Un intérêt certain des enchérisseurs pour certains modèles.



Les enchères sont terminées, c'est l'heure des comptes



Thomas sur une centrale ESU du réseau "3R"



Etienne encode une locomotive sur la centrale ESU de Charles



← Philippe installe ses véhicules militaires en manoeuvres en bord de Meuse ↑



↑ Véhicules militaires sur le réseau HO



↑ 23-01 : Pierre informe



←
Voilà 70 ans...
En 1945, un soldat américain peint une croix blanche sur le sigle nazi de la Deutsche Reichsbahn.



02-01 : travaux pratiques



02-01 : avancée du décor sur le ER



23-01 : avancée du décor sur le ER



23-01 : avancée du décor sur le ER



23-01 : Claude présente à Michel une composition époque II



23-01 : Pierre forme un convoi de train-couchettes



Pierre conduit son convoi sur le "3R"



Fabrice à l'Atelier Soudure

Conseil d'Administration du 2 février

Réseau N

Le CA cautionne et prend en charge financière le déplacement du réseau N à Antwerpen à l'exposition du club ami "N160" des 14 et 15 mars. Référents : Didier Delfosse et Thierry Folleboukt. Montage le 13, retour au club le 15.

Aspirateur

En réson de la vétusté et du chahut du vieil aspirateur "bidon", un aspirateur "traineau" plus performant sera apporté au club.

Création d'une section "Fine Scale"

Sur proposition du Past-Président Jean-Claude Botspoel, le CA a décidé de créer une section "Fine Scale" au sein du club. Elle sera constituée de membres souhaitant réaliser du vrai modélisme ferroviaire. Animateurs : Jean-Claude

Botspoel et Didier Delfosse.

Réseau Modulaire des Membres

Les modules du "Réseau Modulaire des Membres" poursuivent leur évolution. Il se dote de deux animateurs : Jean-Claude Botspoel et Pierre Goyens.

Festivités du 50^{ème} anniversaire du RMM

Le CA se penche déjà sur l'organisation de cette exposition qui durera 2 jours. Au cours de celle-ci le nouveau décor du réseau "3 Rails" sera présenté au public. Une date (provisoire) a été retenue : 7 et 8 novembre 2015. Un wagon spécial en H0 sera mis en production ce mois.

Bourse du 7 juin 2015

Plus que jamais d'actualité. Les invitations aux boursiers ont été envoyées. Comme l'an passé, une publicité sera insérée dans Train Miniature Magazine.



Equipe "bar" renforcée pour l'AG : Didier, Liliane et Margaux



Colloque au coin du réseau "3R"

12^{ème} bourse de Modélisme Ferroviaire Dimanche 7 juin 2015 de 9h à 13h

Organisée par le Rail Miniature Mosan ASBL
à l'Institut Technique Henri Maus à Namur,
entrée par la Rue Courtenay (Place de l'Ecole des Cadets)

Position GPS de l'entrée : [N 50° 27' 55,4" - E 4° 52' 29,4"]
ou en décimales [N 50° 27,921' E 4° 52,484'] ou en degrés décimaux : [N 50,46531° E 4,87488"].

6,00 € par table. Renseignements et inscriptions : president@club-rmm.be

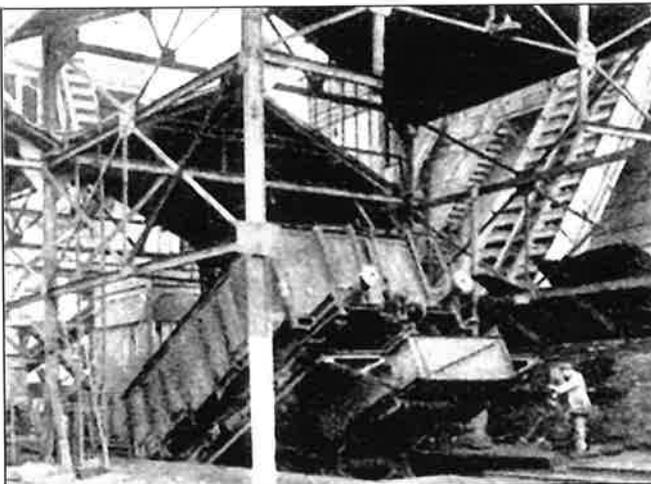
Le mélangeur à charbons d'Haine-Saint-Pierre

L'installation d'un mélangeur de charbons fut décidée au début de 1924. (... / ...).

On mélangea les charbons pour la première fois le 27 avril 1927 et la réception (des travaux) eu lieu le 7 octobre 1927.

En août 1929, le mélangeur était exploité en triple équipe et alimentait en charbon mélangé les remises des provinces de Hainaut, de Namur et de Luxembourg : environ 2.000 tonnes par jour.

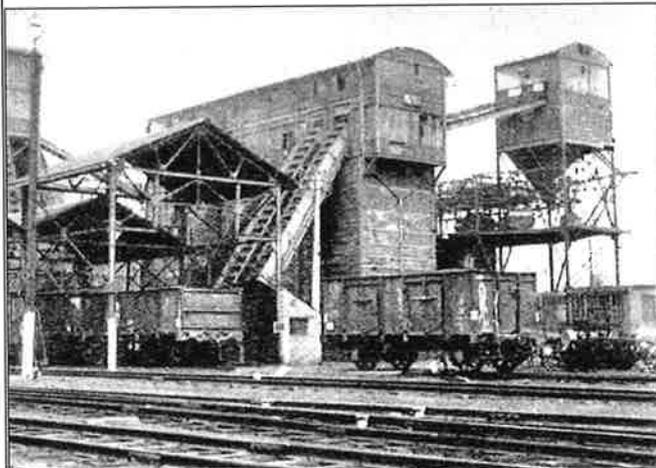
Le choix des combustibles destinés à l'alimentation des locomotives dépendait essentiellement de la production des charbonnages du pays. L'administration fut amenée à acquérir des charbons ayant des caractéristiques très diverses : des charbons demi-gras dont les teneurs en matières volatiles variaient de 13 à 18 % ; des charbons maigres (teneurs en matières volatiles de 8 à 13 %), qui ne convenaient pas pour l'alimentation des machines et qui devaient être améliorés en les mélangeant avec des charbons gras (teneur en matières volatiles de 20 à 32 %) de façon à réaliser artificiellement des charbons demi-gras d'une teneur en matières volatiles de 18 % environ. Pour chacune de ces trois catégories de charbon, existaient en outre des écarts notables dans les teneurs en cendres. Enfin, les charbons se différenciaient encore au point de vue de la fusibilité des cendres et au point de vue du pouvoir agglutinant.



Déchargement du tombereau par basculement

On arrivait ainsi à six classements de charbon, ce qui nécessitait le triage de la rame de wagons de charbons destinés au mélangeur sur un faisceau comprenant six voies.

En vue du culbutage, les wagons étaient enlevés du faisceau par rame de douze unités, comprenant deux wagons de chacune des six voies de triage.



Tombereaux d'approvisionnement en attente

La centrale de mélange comprend plusieurs tours pour l'emmagasinage des charbons avant mélange. Les qualités des combustibles fournis étant très nombreuses, on était amené à effectuer trois tours respectivement aux charbons gras, demi-gras et maigres et vu les écarts importants entre les teneurs en matières volatiles, il était indispensable de prévoir un premier mélange, pour chacune des catégories, à réaliser lors de l'alimentation des tours.

La deuxième condition importante que devait réaliser le charbon mélangé était relative à la teneur en cendres.



Élévation du charbon dans la tour de stockage



Dosage du charbon contenu dans la tour

La composition de la rame était en outre contrôlée et éventuellement modifiée en ce qui concernait la condition relative à la fusibilité des cendres. Chaque groupe de quatre wagons étant destinés à une même tour, les charbons se mélangeaient par pénétration des masses, d'abord dans la fosse du culbuteur, ensuite pendant la descente dans la tour elle-même. Chaque tour à charbon brut spécialisée contenait une quantité moyenne de charbon résultant d'un premier mélange de charbons plus ou moins riches en matières volatiles.

Un second mélange plus parfait était obtenu sur les courroies de transport au moyen de soles doseuses, qui réalisaient la qualité de charbon désirée : l'homogénéité du mélange était complétée par les diverses manipulations ultérieures du charbon mélangé.

L'alimentation de l'installation en wagons de charbon

était réglée par le service central qui s'inspirait dans ce but d'un tableau de classement des charbons menus et qui indiquait, en regard du charbonnage d'origine, la composition moyenne d'après les résultats des analyses en réception des laboratoires locaux. Ce tableau était remis à jour mensuellement pour tenir compte des analyses les plus récentes. C'est en fonction ce tableau qu'il était procédé sur place au marquage des wagons, en vue du triage.

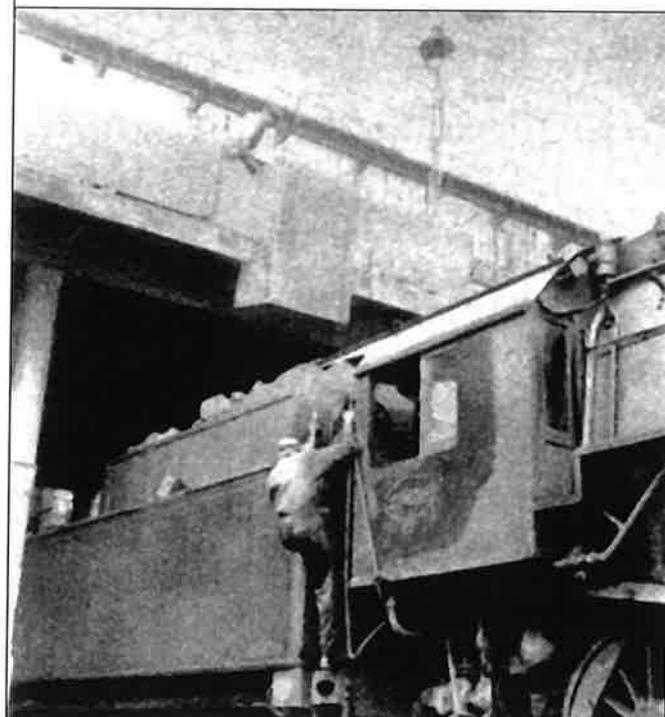
La qualité du charbon mélangé était suivie d'une façon systématique par le laboratoire du mélangeur où s'effectuaient des analyses rapides permettant de vérifier constamment la qualité du mélange et de modifier éventuellement les dosages. Le charbon mélangé fabriqué par la centrale devait accuser une teneur en matières volatiles de 18 % et une teneur en cendres de 13 % environ. Le personnel du laboratoire comprenait deux laborants et deux chefs de section. La mission de

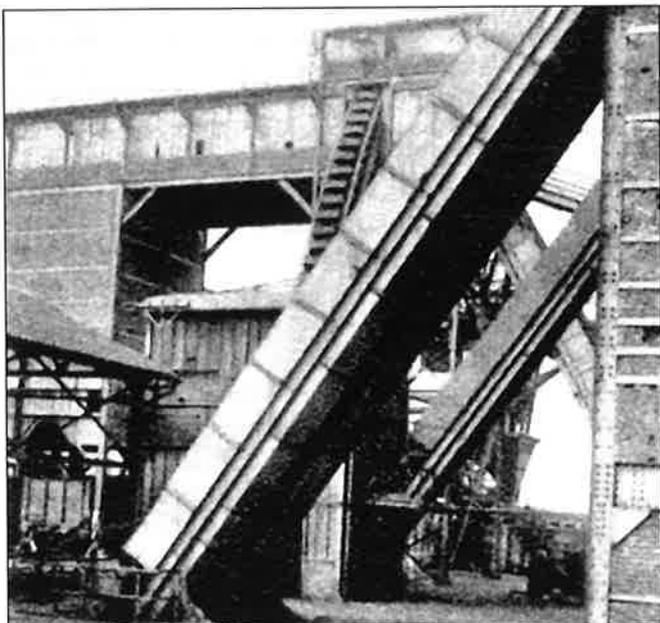


Entonnoir de chargement dans le tender

ceux-ci consistait principalement dans la surveillance des prises d'échantillons aux charbonnages et au mélangeur et à des travaux de laboratoire : le charbon étant payé aux charbonniers compte tenu des pourcentages en matières volatiles et de cendres, un service de réception fonctionnait grâce à des machinistes détachés momentanément de leur fonction normale pour aller prélever aux charbonnages en présence de délégués des houillères, les échantillons sur les wagons en partance pour le mélangeur.

Avant l'installation du mélangeur, le mélange s'effectuait au jugé, soit lors du déchargement dans les parcs, soit lors du chargement sur les tenders. Un mélange effectué dans ces conditions ne présentait évidemment aucune garantie, et les frais qu'une façon de procéder aussi empirique entraînait, s'ils ne pouvaient pas tou-





Déchargement du tombereau par basculement

jours être nettement dégagés dans une exploitation aussi complexe que celle d'un chemin de fer, n'en étaient pas moins, de toute évidence, considérables. Des

économies importantes étaient prévisibles grâce à l'utilisation d'un combustible de composition constante car le travail de chauffe devenait plus régulier, l'éducation des chauffeurs plus facile d'où consommation moindre, maintien en meilleur état des foyers de locomotives et enfin plus grande régularité dans la marche des trains.

Le mélangeur de Haine-Saint-pierre fut le dernier à fonctionner sur le réseau et se substitua progressivement à ceux de Merelbeke, Bressoux et Schaerbeek après leur fermeture respective.

Les activités du mélangeur cessèrent le 1^{er} novembre 1962 : le peu de combustible nécessaire pour les locomotives à vapeur restant encore en ligne ne justifiait plus le maintien en service des installations. Les locomotives à vapeur furent réapprovisionnées plus ou moins suivant l'ancien système avec des charbons classés de meilleure qualité et avec des briquettes.

*Extrait de "Haine-Saint-Pierre : noeud ferroviaire du Centre" Tome II, Paul Vanbellingen, Edition Cercle d'Histoire et de Folklore de Haine-Saint-Pierre et Haine-Saint-Paul, 1970.
(Don de Monsieur Henri Janssens).*

Publications 2014 du PFT

- La ligne 154.
- Calendrier 2015.
- Les transports en Belgique (tome 2) 1960 - 1970.
- Des rails, des hommes, des trains.
- Un siècle de vapeur volume 6.
- Les locomotives électriques types 101 - 120 (futures séries 29 et 28) - 121, les débuts de la traction électrique à la SNCB.

Le transport des grenouilles

Extrait du livret «Instructions générales concernant le transport des marchandises».

Réimpression de 1911 de l'annexe à la circulaire n° 10C/1P de 1901.

« Aux termes de l'arrêté royal du 30 janvier 1893, il est défendu, dans toute l'étendue du pays, de prendre ou de détruire les grenouilles, de transporter, d'exposer en vente, de vendre ou d'acheter ces batraciens, soit entiers, soit en partie.

Toutefois, les propriétaires de grenouillères situées dans les communes désignées par le Ministre de l'Agriculture, pourront expédier à des conditions et pendant le temps qu'il déterminera et seulement à destination de l'étranger, les grenouilles mortes, soit entières, soit en parties.

Les bureaux intéressés reçoivent avis des autorisations accordées.

Ils peuvent, cependant, accepter au transport sans avis préalable et sur présentation de l'autorisation délivrée par le Département de l'Agriculture, les grenouilles que, dans un but scientifique, ce Département autorise des

professeurs à faire prendre et transporter pour servir à leur enseignement. Le bulletin d'expédition doit, dans ce cas, porter la mention : «Autorisation de l'administration de l'agriculture, n°... du...».

Les grenouilles dépecées sont souvent expédiées par chemin de fer; les bureaux sont invités à surveiller, d'une manière toute spéciale, les colis expédiés par les personnes qui se livrent habituellement au commerce de grenouilles.

Lorsqu'il y a doute sur le contenu des colis, les bureaux doivent procéder à une vérification et, en cas de convention, faire dresser procès-verbal à charge des expéditeurs.»

Et voilà comment est arrivée sur votre plan de travail en cours de sciences la grenouille à disséquer et pourquoi j'accompagnais mes parents en France quand ils voulaient manger des cuisses de grenouilles

Philippe Bruniaux.

Résurrection d'une gare oubliée

Située sur la ligne 38, la gare de Hombourg fut longtemps un épineux problème. Installée non loin de Plombières, elle est dominée par la colline du Schaesberg et accessible soit par la route, soit, à pied ou en vélo, par le Ravel qui relie Thimister-Clermont à Aubel. Les propriétaires actuels, Mr et Mme Degee, ont réaménagé les lieux dans le respect du patrimoine.

Le bâtiment présente les caractéristiques classiques du plan-type "Etat-belge" de 1881. Construite en briques sur un socle de pierres calcaires, elle présente trois parties distinctes avec l'aile gauche sous toit plat abritant le logement du chef de gare (salon, salle-à-manger & cuisine), la partie centrale sous bâtière destinée aux bureaux situés au rez-de-chaussée et les chambres à l'étage. Enfin, à droite, l'aile basse, sous bâtière également, donnant accès à la "Salle des guichets" et les deux salles d'attente distinctes pour la 2^{ème} et 3^{ème} classe. Le quai était recouvert d'une marquise de verre et de

fer comme en témoigne cette carte postale ancienne. Désaffectée en 1957, la gare resta en léthargie pendant 25 ans.

En 1983, elle passe dans les mains d'un allemand, Mr Walter Ley, un passionné de trains qui essaya, mais en vain, d'en faire un musée en plein air, contrarié par une foule de soucis.

Il finira même par se confiner dans un de ses wagons, refusant tout contact avec des personnes qu'il ne connaissait pas, on peut le comprendre, car il faut avouer que les aléas de la vie l'avait mené à la ruine financière.

Passionnés par les chantiers de rénovation, Monsieur John Degee, ingénieur de formation et son épouse Mireille, native de Lontzen, se sont lancés régulièrement des défis de reconstruction, pratiquement un chantier tous les deux ans.

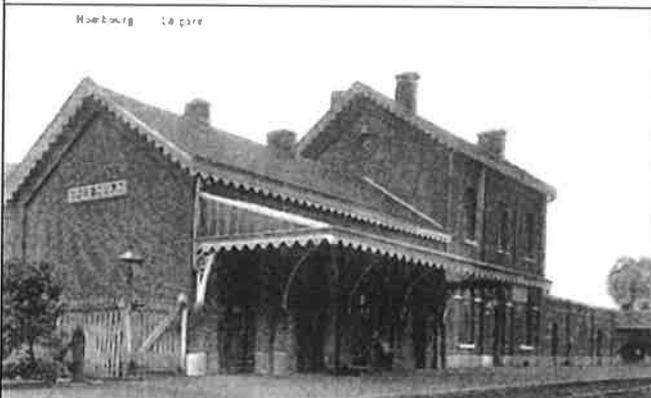
Mais, dès le 1 août 2006, leur rêve devint une réalité... ils entrent en possession de la gare. Dans la foulée, ils rachètent l'hôtel situé juste en face.

Attardons-nous sur l'histoire de cette ligne

La ligne 38, reliant Chênée à Plombières, fut construite par tronçons successifs. Ce chantier dura 20 ans.

C'est le 2 octobre 1895 que la gare de Hombourg fut inaugurée.

Les "Chemins de Fer de l'Etat" exploitent dès lors la section "Battice - Bleyberg" (ancien nom de Plombières avant septembre 1919). Le site minier de Plombières,



Hombourg La gare



HOMBOURG. Vue sur la gare

La carte-postale montre le site de la gare avec l'hôtel sur la gauche, tel qu'on pouvait le voir au début du 20^{ème} siècle.

connu pour ses gisements de plomb, pyrite et zinc, devint alors un nœud ferroviaire complexe, rejoignant Aachen et Welkenraedt par la ligne 39, La Calamine par la ligne 39b et enfin, Antwerpen, Visé et l'Allemagne par la ligne 24.

Vous verrez un schéma des lignes à la fin de cet article. Le déclin arriva dans les années '50 avec la fin des activités commerciales de la gare en 1952. (Hombourg resta cependant un point d'arrêt).

Le trafic des voyageurs cessa en 1957 et, dès 1962, les trains de marchandises n'y passeront plus. La ligne fut défermée en 1989, à l'exception du site de la gare. Depuis lors, le site est envahi de matériels hétéroclites et de nationalités différentes (surtout SNCB), hélas, le tout dans un état pitoyable !!!



**Locotracteur
dépouillé de son
moteur.
Ô visium horribilis !**

Ce vaste "dépot ferroviaire" ne découragea cependant pas notre couple de bâtisseurs d'y installer une terrasse, ni de vaincre l'animosité de Walter Ley !!!

Mais était-ce de l'animosité de sa part ou de l'incompatibilité d'humeur de la part des tenanciers de la gare ??? No comment !!!

Cette terrasse accueillante comme vous le voyez ci-dessous, l'est encore plus de nos jours car les voies ont été dégagées, hormis 2 wagons dont nous reparlerons plus loin.



La terrasse devant les deux voitures postales de la SNCF

Quelques ennuis judiciaires...

La suite de l'histoire du site est nettement moins enviable.

Monsieur Walter Ley n'a jamais obtenu de titre de propriété pour la voie, mais bien un contrat de location d'une durée de 18 ans. Ensuite, la SNCB lui avait proposé un contrat d'occupation à titre précaire et révoquant, mais il n'a jamais pu l'honorer, compte tenu des



La gare impeccablement restaurée par ce couple de passionnés de la pierre.

lourds investissements demandés par le groupe SNCB à l'époque.

D'où ses démêlés judiciaires... Et depuis 2003, le dossier était complètement gelé !!!

La lourdeur des contraintes imposées ne laissent guère d'issues possibles, seul des organismes comme le PFT auraient pu s'en sortir. Comme j'étais assez impliqué au sein du PFT (chantier des "MITROPA" à FSR), je ne pense pas que cette association n'ait jamais eu quelque intérêt pour réactiver ce site perdu aux confins de cette région connue sous le nom de "Parc des Trois Frontières".

Un gîte "ferroviaire"

En attendant, les propriétaires actuels avaient mis les bouchées doubles...

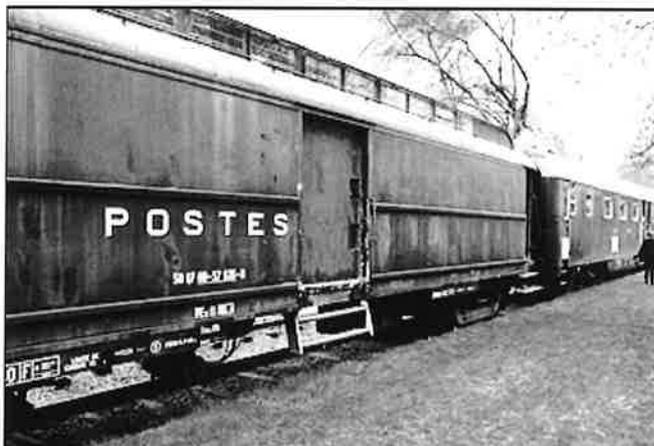
L'ancienne gare du 19^{ème} fut restaurée et l'hôtel, situé en face, fut transformé en "gîte", de plus, depuis cette année, deux voitures ont été restaurées intérieurement et aménagées.

N.B. : il semble cependant que, seule la voiture-hôpital britannique soit leur propriété comme vous le lirez plus bas.

La première des voitures date de 1954 et fut, en son temps, une voiture-hôpital de l'Armée Britannique servant lors de la Guerre Froide entre l'URSS et le bloc de l'Ouest. Réaménagée en dortoir, tout en conservant l'esprit originel, elle peut accueillir 22 personnes. Lorsque les couchettes sont en "position de jour", elles deviennent des canapés.



Aspect extérieur de cette voiture hôpital.



Fourgon postal SNCF, typique de l'entre deux-guerres.

Le second véhicule, d'origine française, est un ancien fourgon postal datant de 1932, sans tri postal, uniquement pour le transport des sacs.

Contrairement à ce qui a été dit et écrit dans certaines presses locales où commentaires de la presse télévisée, ce véhicule fait bien partie intégrante de l'ASBL CF3F qui le met en location aux propriétaires de la gare.

Après restauration extérieure, l'intérieur a été transformé en espace-bar, d'une part, et l'autre est modulable à souhait : conférences, salle à manger, banquets...

A quand un week-end à Hombourg avec le "Rail Miniature Mosan" ???



Intérieur du fourgon-postal : l'espace bar

CF3F asbl "Chemin de Fer des 3 Frontières"
Sous la houlette de Jean-Marie Cormann, Président, secrétaire, trésorier de l'ASBL CF3F (de juillet 2013 à juin 2014) ... oufti, tout ça !!!, les structures se mettent donc en place et l'avenir de la gare semble repartir sur "de bons rails" !!!

Note de Mr Cormann : depuis juin 2014, Monsieur Didier Bonni, responsable de ADL dans la région, est devenu trésorier et Monsieur Marc Dossin d'Angleur a pris le relais comme secrétaire.

L'ASBL fut fondée en 2009, entre autres par Jean-Marie Cormann, dans le but de préserver le site de la gare, mais pas seulement.

Elle vient de mettre en vente 75 wagons sur les 125 qui faisaient partie de la collection de M. Walter Ley et qui croupissaient sur ce site, ainsi que sur celui de Montzen. Ce dernier en avait fait la donation à l'ASBL dès 2011.

Seul le matériel belge ayant un certain intérêt sera conservé en vue d'une restauration et de son exposition. L'association préférant tirer quelques bénéfices en revendant ce qui peut l'être de ce parc hétéroclite et le réinjecter dans les projets du CF3F.

Car oui, Jean-Marie Cormann a une foule de projets en tête pour dynamiser le site et la ligne, hélas, encore une fois, la partie ne semble pas gagnée car il faudra concilier avec les impératifs du Service Public Wallonie qui voudrait arracher les rails pour faire une liaison rapide sur ce Ravel (un comble, pour un réseau de "voies lentes" !!!)

Alors, allons-nous vers un nouveau blocage juridique ? Espérons que la réponse soit "NON", que les pouvoirs politiques montrent enfin leur bon sens et que l'on puisse faire cohabiter "Ravel" et "Patrimoine ferroviaire" pour le plus grand bonheur de tous, tant les amateurs de la "Petite Reine" et de "Dame Nature", que les ferroviophiles que nous sommes !!!

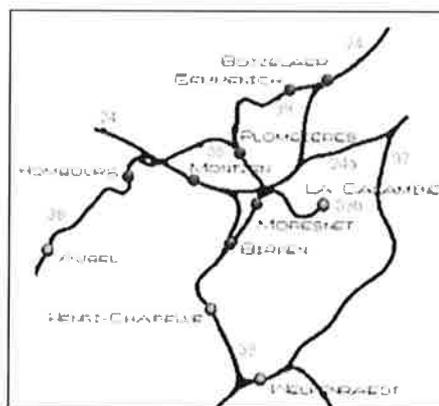
Affaire à suivre donc...

Le matériel qui sera conservé

Jean-Marie CORMANN s'est fait un plaisir de me donner la liste du matériel qui sera conservé et que je vous livre telle que je l'ai reçue sans y faire de vérifications ni corrections.

- Les derniers wagons l1 SNCB et leur fourgon bagage, un des derniers Ric long.
- Une collection complète de fourgon RIC SNCB de tout types.
- Une voiture Expo des années 1980 en parfait état intérieur avec shop et salle de réunion.
- Une voiture écolage machiniste qui sert pour les expositions.
- Un tri postal des années 30 et 60 dans des fourgons SNCF.
- Une belle collection de wagons marchandises de tous types.
- Des wagons TP de 1917 venant des Etats-Unis en aide de guerre (ceux-ci ont également roulé en Belgique).
- Une draine de voie et tout une série de matériel des services V et ES, etc....

(source : courriel de J-M CORMANN du 06/10/2014).



Les différentes lignes (et ex-lignes) SNCB de la région

C'est toujours en 2011 que le CF3F reçoit de la SNCB Holding un premier contrat de location, ensuite en juillet 2014 un second contrat reprend le quai de la gare ainsi que les voies derrière le bâtiment de la gare jusqu'à

la fin des voies sur la ligne 38 ce qui la rendra donc opérationnelle depuis la rue de la Station à Hornbourg jusqu'au grill de la gare de Montzen.

Le CF3F se donne pour mission de relier les ateliers et la plaque tournante de Montzen et comme second but, rejoindre ensuite le site de Raeren via les voies d'Infra-bel.

Enfin, Jean-Marie Cormann porte son regard sur le rachat de la gare aux fins utiles de mieux gérer l'ensemble du site... Mais il semble que ceci soit déjà une autre histoire, car il me semble que ses projets sont assez ambitieux !!!



La plaque tournante de Montzen avec la 29.013 de B Holding. (Photo Dominique Allard, 2004)

Envie d'escapades ???

Pour conclure ce reportage, sachez que la région regorge de trésors et les possibilités de balades sur d'anciennes lignes de chemin de fer sont multiples....

Pour les amateurs de traces ferroviaires, nous trouvons dans les alentours la gare de Montzen et sa plaque tournante, le viaduc de Moresnet, mais aussi la gare de Raeren et son ancien block de signalisation, toujours visible sur le site de "Rail & Traction".

Et si vous souhaiteriez profiter plus longuement du coin, de nombreuses possibilités de tables et d'hébergements s'offrent à vous dans la région.

Pour vos GPS, la gare de Hombourg est située à l'adresse suivante : rue de la Station, 52-58; 4852 Hombourg.

Texte & schéma : André PEETERS.

Photos & cartes-postales anciennes :

André PEETERS, D. ALLARD et collection PEETERS.

Actualité du 2 février : une guerre du rail

D'un côté, l'asbl "Chemin de Fer des Trois Frontières", qui possède et restaure d'anciens wagons (notamment sur le site de l'ancienne gare de Hombourg). De l'autre côté, la commune de Plombières, la SNCB et le Service public de Wallonie. Suite à un arrêté de police du bourgmestre plombimontois, la SNCB a enlevé 200 mètres de rails, bloquant ainsi les wagons de l'asbl. En toile de fond, il y a aussi un projet de Ravel sur le site.



Le viaduc de MORESNET vu depuis le creux de la vallée. La gare de Raeren, sa signalisation et sa colonne hydraulique. Photo prise lors du voyage du PFT "Adieu aux 55 bleues".



Si les rails ont été enlevés, c'est pour des raisons de sécurité. C'est ce qu'affirme le bourgmestre de Plombières, Thierry Wimmer. "Aujourd'hui, force est de constater qu'ils ne disposent d'aucune autorisation valable pour pouvoir circuler sur les rails en question. En plus de cela, ils ne sont pas propriétaires ni de l'assiette de l'ancienne ligne de chemin de fer, ni des rails qui se trouvent dessus. Malgré tout, j'ai constaté à de nombreuses reprises qu'ils circulaient dessus."

Le danger ? C'est que cette ancienne ligne de chemin de fer est aujourd'hui fréquentée par des cavaliers, des piétons ou des cyclistes. "Et lorsqu'un train y passe, il y a un risque."

Du côté de l'asbl "Chemin de Fer des Trois Frontières", on ne l'entend pas de cette oreille car l'asbl avait un projet qui, par l'enlèvement des rails, devient impossible. "Le but était de faire des voyages dans divers véhicules autour d'Hombourg, explique Jean-Marie Cormann (président de l'asbl). On partirait de l'époque début du siècle dernier pour arriver jusque dans les années 70 (la fin de l'ancien chemin de fer) où l'on a un atelier, une plaque tournante... Sans ces rails, le projet tombe à l'eau ! On se retrouvait alors uniquement dans la gare, avec une exposition fixe."

Et celui-ci n'hésite pas à parler de vol concernant les rails. Tout en se disant ouvert à la négociation, il projette de porter l'affaire en justice. Olivier Thunus RTBF.

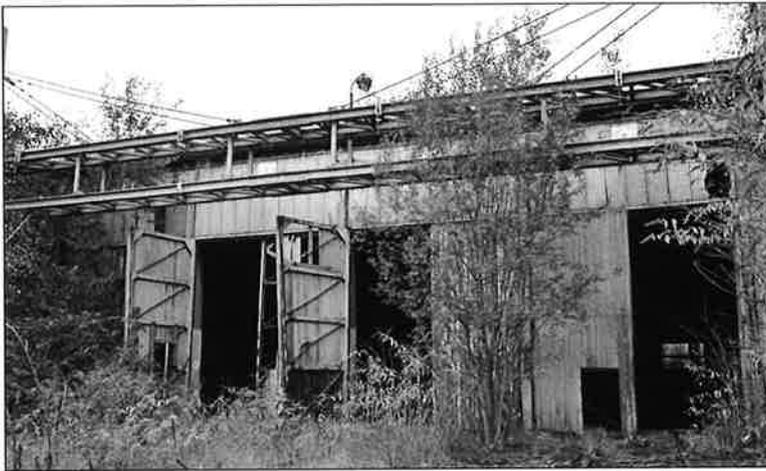


Dépendances de la remise de Roux. La végétation reprend ses droits parmi les voies et les locomotives abandonnées.
(photos Marc Pireyn, 12 octobre 2014).

En haut : la 7361 en tête de la file.

En bas : la 7366 "Bravo" de Charleroi (GCR).





Roux : Remise abandonnée.
(photos Marc Pireyn, 12 octobre 2014).

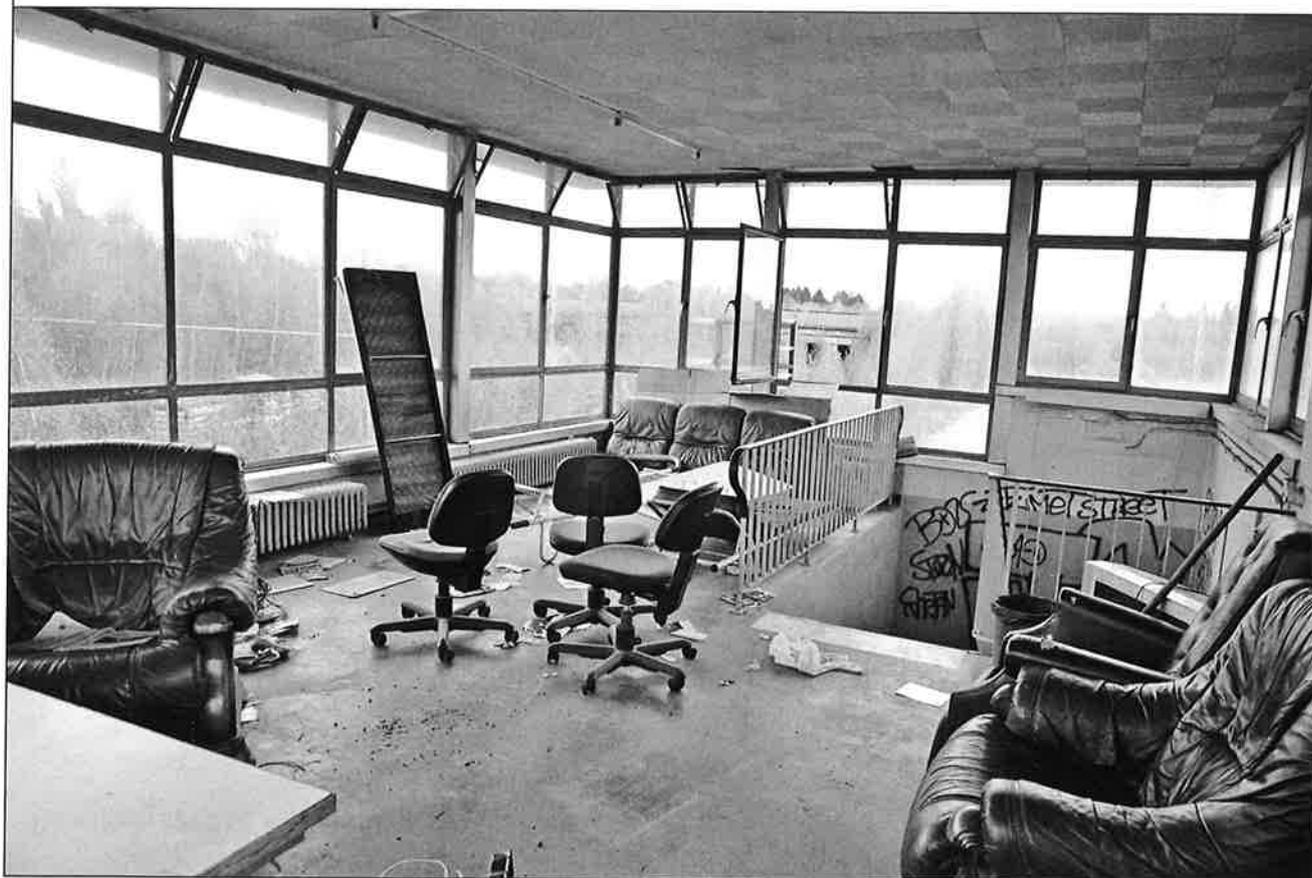
Au centre : vue rapprochée de la 7361 en tête de la file de locomotives
En bas : la 7362 "Monaco" vendalisée.





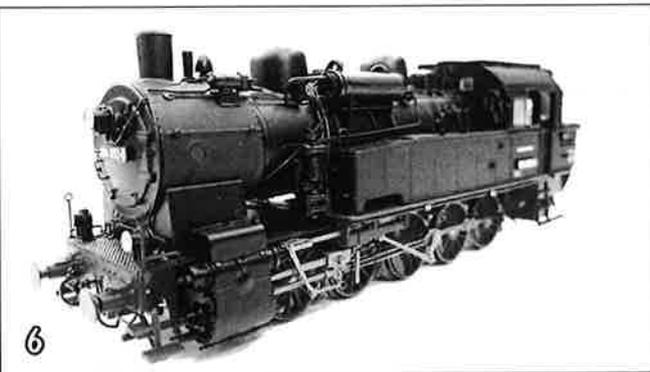
Roux : bâtiment administratif et cabine de signalisation abandonnés. (photos Marc Pireyn, 12 octobre 2014).

Un ami avait vu le site en 2011. Il a été sidéré de voir l'avancée de la végétation en trois ans. Il est impressionnant de voir la rapidité de l'envahissement des voies par la végétation et cet atelier immense complètement désert. Il me manque une photo où l'on voit l'ancien bâtiment abandonné et le nouveau. Ce sera l'occasion de retourner à l'ancien atelier de Roux où quelques locomotives y rouillent. À côté, on a construit un nouveau bâtiment et un nouvel atelier. En voyant le bon état de l'ancien atelier et des bureaux abandonnés, je ne comprends pas pourquoi on ne les a pas rénovés ?

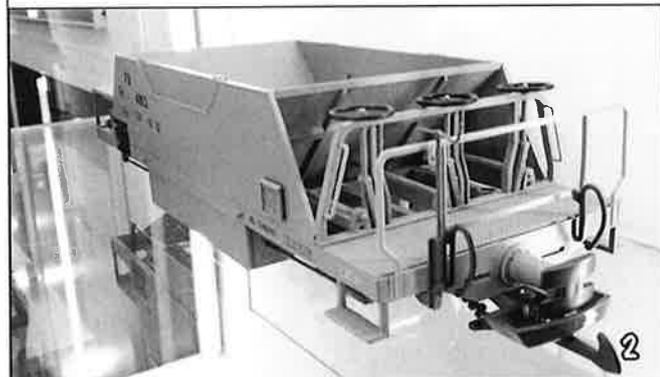




1



6



2



7



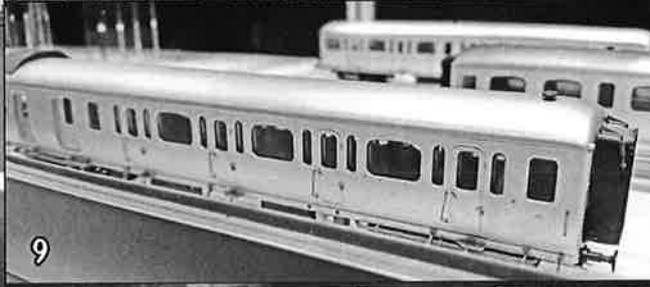
3



8



4



9



5



10

Production ESU en HO :

1 : BR 194 (E94) sonorisée, panto fonctionnels, etc...
 6 et 7 : 16.1 KPEV sonorisée, (base de notre type 98).

Production Esu en G2 :

2 : Wagon trémie.
 3 : Autorail du RhB.

Production LS Models :

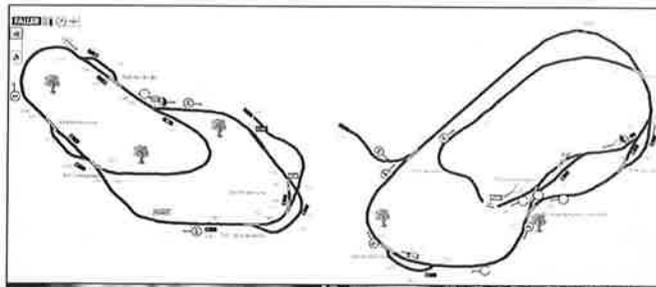
4 et 5 : Locomotives Diesel SBB avec épurateur des fumées.

9 : prototype voiture internationale SNCF.

10 : Railtour LS Models.

8 : Production Viessmann, camion tracteur fonctionnel.

11 : Faller, présentation de décors.



Faller Car System : ↑ écran de contrôle, → antenne, ↓ circulation



Animation chez Viessmann (la porte s'ouvre et... se ferme)



Réalisation "Preiser"



Production ESU HO (sonore)



Décor avec des bâtiments "Vollmer"



Kato : tram, rues et voies



↑ Prototype LS Models



Artific : "maisons belges"

12^{ème} bourse de Modélisme Ferroviaire Dimanche 7 juin 2015 de 9h à 13h

Organisée par le Rail Miniature Mosan ASBL
à l'Institut Technique Henri Maus à Namur, entrée par la Rue Courtenay

Agenda des Réunions au R.M.M.

L'agenda complet des manifestations nationales et internationales figure sur le site de Michel Marin :

<http://users.skynet.be/sky34004/repfer.html>

Février 2015

- 6 Réseau H0 "mosan" : circulations libres. - Réseau 3R : circulations.
 13 Réseau H0 "mosan" : "Autorails et automotrices". - Réseau 3 rails : Circulations. - Ouverture officielle de la bibliothèque.
 14 et 15 MTUB (Bruxelles) Ouverture du musée + circulations trams 5018, 7047 + tram-benne n°272.
20 A 20h : Réunion mensuelle du RMM : "Echos de la Spielwarenmesse 2015 de Nürnberg" par Etienne Noulard et Claude Carpet.
 27 Réseau H0 "mosan" : "Trains de marchandises, époque III". - Réseau 3 rails : circulations

Mars 2015

- 6 Réseau H0 "mosan" : circulations libres. - Réseau 3R : circulations.
 13 Réseau H0 "mosan" : "Trains TEE". - Réseau 3 rails : Circulations. - Ouverture officielle de la bibliothèque.
14 et 15 . Déplacement du réseau N du club RMM vers le club "N160" à Antwerpen.
 14 et 15 MTUB (Bruxelles) : Ouverture du musée + circulations trams 9079, 1609, 604.
20 A 20h : Réunion mensuelle du RMM : Colloque, "Une nuit dans la cabine de signalisation de Florenville" par Alain Guilleray.
 27 Réseau H0 "mosan" : "Vapeur : trains de marchandises". - Réseau 3 rails : circulations

Avril 2015

- 3 Réseau H0 "mosan" : circulations libres. - Réseau 3R : circulations.
 10 Réseau H0 "mosan" : "Trains de marchandises : citernes". - Réseau 3 rails : Circulations. - Ouverture officielle de la bibliothèque.
16 DORTMUND (D) : voyage en car organisé par le RMM à "Intermodellbau 2015".
17 A 20h : Réunion mensuelle du RMM : Atelier, "Plan de réseau par l'informatique" par Luc Pastoels.
 24 Réseau H0 "mosan" : Trains de voyageurs, époques V et VI. - Réseau 3 rails : circulations.

Mai 2015

- 1 Réseau H0 "mosan" : circulations libres. - Réseau 3R : circulations.
 8 Réseau H0 "mosan" : "Trains de marchandises : conteneurs". - Réseau 3 rails : circulations. - Ouverture officielle de la bibliothèque.
 14 au 17 DINAN (F) : Anniversaire du jumelage Dinant-Dinan. Déplacement non officiel pour ceux qui le souhaitent.
15 A 20h : Réunion mensuelle du RMM : Colloque, "L'Epopée du TGV" par Hugo Beaucaire.
 22 Réseau H0 "mosan" : "Vapeur : trains de voyageurs". - Réseau 3 rails: Réunion décoration
25 WEPION (B) : déplacement du réseau "3 Rails" (sans décor) à la Convention des Cheminots Sportifs Européens.
 29 Réseau H0 "mosan" : "Trains de marchandises : industrie du verre". - Réseau 3 rails : circulations.

Juin 2015

- 5 Réseau H0 "mosan" : circulations libres. - Réseau 3R : circulations.
7 NAMUR : 12^{ème} Bourse annuelle du Rail Miniature Mosan. Institut Technique Henri Maus, 09h>13h.
 12 Réseau H0 "mosan" : "Trains de voyageurs CFL, DB, SNCF, NS, ...". - Réseau 3 rails : Circulations. - Ouverture officielle de la bibliothèque.
19 A 20h : Réunion mensuelle du RMM : Atelier,
 26 Réseau H0 "mosan" : "Trains de marchandises : sidérurgie, minerais, coke, coils, ...". - Réseau 3 rails : circulations.
27 MTUB (Bruxelles) : Excursion RMM en tram historique + repas sur place. Organisation : André Peeters.

Juillet 2015

- 3 Réseau H0 "mosan" : ***. - Réseau 3 rails: Réunion décoration
 10 Réseau H0 "mosan" : ***. - Réseau 3 rails : Circulations. - Ouverture officielle de la bibliothèque.
17 A 20h : Réunion mensuelle du RMM : Projection,
 24 Réseau H0 "mosan" : ***. - Réseau 3 rails: Réunion décoration
 31 Réseau H0 "mosan" : ***. - Réseau 3 rails: Réunion décoration

Août 2015

- 7 Réseau H0 "mosan" : ***. - Réseau 3 rails: Réunion décoration
 14 Réseau H0 "mosan" : ***. - Réseau 3 rails : Circulations. - Ouverture officielle de la bibliothèque.
21 A 20h : Réunion mensuelle du RMM : Projection,
 28 Réseau H0 "mosan" : ***. - Réseau 3 rails: Réunion décoration

1. Les circulations sur le réseau H0 "3 rails" s'effectuent tous les vendredis.
 2. Les circulations à thème sur le réseau H0 "mosan" s'effectuent le deuxième et le quatrième vendredi du mois. Circulations libres les autres vendredis. En numérique et en analogique suivant les voies choisies.
- L'agenda est volontairement limité. Il sera recomposé en fonction des souhaits des membres et présenté dans FFN ainsi que sur le site Internet du club à la page "agenda". <http://www.club-rmm.be>

Rail Miniature Mosan asbl

Fondé en 1965, le 'Rail Miniature Mosan asbl' regroupe des modélistes ferroviaires et des amis des chemins de fer. Il leur permet de **partager entre amis leur passion pour le rail**, d'améliorer leurs connaissances ferroviaires ainsi que leur savoir-faire de modélistes.

Outre les réunions mensuelles, le 'Rail Miniature Mosan asbl' propose à ses membres des réunions hebdomadaires consacrées à la construction d'un grand réseau fixe H0 (*décor Mosan*), d'un réseau modulaire N (*décor Athus-Meuse, site de la gare de Vônèche*) et d'un réseau H0 (3 rails) ainsi que la circulation de convois sur ceux-ci.

Conseil d'Administration 2015 du "Rail Miniature Mosan asbl" :

Président Claude Carpet
 Vice-président + Relations Publiques Pierre Goyens
 Secrétaire Jean-Pierre Lobet
 Trésorier Pierre Storder
 Médiateur Philippe Bruniaux
 Membre Vincent Disy
 Membre Etienne Noulard

Animateurs des réseaux et des activités :

Réseau H0 "Mosan" Claude Riguelle
 Réseau H0 "3 Rails" Etienne Noulard
 Réseau H0 "3 Rails" (adjoint) Pierre Storder
 Réseau N "Athus-Meuse" Didier Delfosse
 Réseau Modulaire des Membres Pierre Goyens,
 et Jean-Claude Botspoel
 Section "Fine Scale" Jean-Claude Botspoel et Didier Delfosse
 Bibliothèque Philippe Bruniaux et Jean-Claude Botspoel
 Ferro Flash Namur Claude Carpet

Cotisations annuelles.

Le Membre :

Membre "bienfaiteur" libre, > ou = à 50,00 €.
 Membre adhérent et membre effectif * 40,00 €.
 Membre junior (- de 18 ans) 20,00 €.
 Le statut de membre confère automatiquement l'abonnement à Ferro Flash Namur. Arrivée au club après le 01-07 : 50%.

L'abonné à Ferro Flash Namur :

Pour la Belgique 25,00 €.
 Pour l'étranger 28,00 €.

FFN tout en couleurs supplément annuel : 16,00 €.

* Pour un second membre adulte d'une même famille, (sans service Ferro Flash Namur) cette cotisation est réduite à 25,00 €.

Président Claude Carpet Allée des Fougères, 435 5621 MORIALME
 Tél : 071-72.95.61 GSM : 0475-48.62.60 Courriel : president@club-rmm.be

Vice-Président Etienne Noulard Rue de l'Eglise, 37 1367 RAMILIES
 GSM : 0476-72.77.22 Courriel : vice-president@club-rmm.be

Secrétaire Jean-Pierre Lobet Rue Auguste Leblanc, 36 5002 SAINT-SERVAIS.
 GSM : 0477-55.49.04 Courriel : secretaire@club-rmm.be

Trésorier Pierre Storder Route des Six Frères, 60 5310 LEUZE.
 Tél : 081-51.36.65 GSM : 0475-39.31.70 Courriel : tresorier@club-rmm.be

Compte Banque ..du "Rail Miniature Mosan asbl" : IBAN : BE26 0016 1113 4129. BIC : GEBABEBB

Local Centre Associatif et Culturel de Géronsart, Rue du Trèfle n°3, 5100 JAMBES.
Les statuts et le règlement d'ordre intérieur sont affichés aux valves du club et sur son site Internet : <http://www.club-rmm.be>.

Ferro Flash Namur

Editeur responsable : Claude CARPET, c/o "MODELISME & GRAPHISME sa", Allée des Fougères, 435;
 & Diffusion : B.- 5621 Morialmé (Florennes). Tél : 071.72.95.61. et 0475.48.62.60
 Courriel : redac-chef@club-rmm.be

URL Internet du Rail Miniature Mosan : <http://www.club-rmm.be>

"FERRO FLASH NAMUR" est le bulletin bimestriel du RAIL MINIATURE MOSAN asbl.

Les articles de "Ferro Flash Namur" ne peuvent être reproduits qu'avec l'accord préalable de l'éditeur responsable.

Les articles signés n'engagent que leur auteur. Les articles non signés sont censés être écrits sous la responsabilité de l'équipe de rédaction. Tout texte, photo, nouvelle sont communiqués à titre purement informatif pour le lecteur et ne peuvent en aucun cas être assimilés à de la publicité : le bulletin s'en veut dépourvue et ne veut être inféodé à quelque titre que ce soit à un producteur, fabricant, marque ou entreprise ayant ou non rapport avec le modélisme.

Autant qu'il est possible, nos sources sont mentionnées lorsqu'elles nous sont connues.

Vie du club

Assemblée Générale du 16 janvier 2015.....	page 1
Réunion hebdomadaires et mensuelles	page 2
Règlement d'Ordre Intérieur	pages 4 à 6
"Illustration" du Souper du club	page 7
Photos des réseaux et activités - Conseil d'Administration du 2 février	pages 7 à 9
Agenda des réunions au RMM	page 22

Modélisme

Nürnberg : Echos de la "Spielwarenmesse 2015"	pages 20 et 21
---	----------------

Actualité ferroviaire

L'ancien atelier de Roux	pages 17 à 19
--------------------------------	---------------

Rétrorail

Le mélangeur à charbons d'Haine-Saint-Pierre	pages 10 à 12
Le transport des grenouilles	page 12

Les reportages d'André

Résurrection d'une gare oubliée.....	pages 13 à 16
--------------------------------------	---------------

ferro flash Namur n°190 (2015-1)

secretaire@club-rmm.be
 ou ffn-rmm@club-rmm.be
<http://www.club-rmm.be>

Ce premier numéro de l'année 2015 est en votre possession grâce au constant dévouement de l'équipe de rédaction : Claude Carpet et Michel Herbiet. Sa diffusion est assurée par Claude Carpet. Des collaborateurs occasionnels ont étoffé ce numéro par des articles, photos ou toute autre collaboration : Philippe Bruniaux, Pierre Goyens, Jean-Pierre Lobet, André Peeters et d'autres volontaires... qu'ils soient ici remerciés pour leur précieux et indispensable travail sans lequel cette revue serait certainement bien moins fournie !...

Ferro Flash Namur :

Infographie : "MODELISME & GRAPHISME sa", Allée des Fougères, 435; 5621 Morialmé. 071.729561. Impression : "Copy 2000", Rue Lebeau 1, 6000 Charleroi.

En application de la loi du 8 avril 1965, un exemplaire de Ferro Flash Namur est déposé à la Bibliothèque Royale Albert 1er, section du Dépôt Légal.

Page de couverture : Dépôt-musée de Anhalt, la V 200 018 sur le pont tournant. (Photo Pierre Goyens 2014).

Page 2 de couverture : Photos du "Souper Fromages" 2014.



Centre Associatif et Culturel de Géronsart Jambes-Namur



VILLE DE NAMUR



INSTITUT TECHNIQUE NAMUR

NAMUR

Dimanche 7 juin 2015

de 9h à 13h

12^{ème} Bourse ferroviaire

Organisée par le

Rail Miniature Mosan

association sans but lucratif

à l'Institut Technique Henri Maus

en collaboration avec l'Association des Professeurs

Rue Courtenay [N 50° 27' 55,4" - E 4° 52' 29,4"]

Renseignements :

president@club-rmm.be secretaire@club-rmm.be
<http://www.club-rmm.be>